



## **Commission Système financier et financement de l'économie**

### **Programme statistique 2012**

	Page
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SASM)	3
STATISTIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE FINANCIÈRE	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SESOF)	6
STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SAS2I)	9
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	12
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements (DESS)	15
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements (SIF)	17
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises	19
STATISTIQUES BANCAIRES	
Autorité de contrôle prudentiel	22
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des statistiques - Direction des enquêtes et des statistiques sectorielles	26
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
<b>Insee - Direction des études et des synthèses économiques -</b>	
Département des comptes nationaux	27

*Pour information :*

*- les avant-projets de programme 2011 des services producteurs mentionnés ci-dessous sont présentés dans celui de la Commission Territoires :*

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

DGFIP - Bureau des comptes nationaux

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales

## STATISTIQUES MONÉTAIRES

### BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SASM )

#### 1. Exposé de synthèse

Le champ et le contenu des statistiques monétaires sont définis par deux textes de la Banque centrale européenne : le règlement BCE/2008/32 du 19 décembre 2008 (refonte) concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et le règlement BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par les établissements aux crédits aux ménages et aux sociétés non financières. Ces textes ont permis d'améliorer la qualité des statistiques monétaires sur trois points : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé non financier, calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires. Dans leur version modifiée, ils permettent d'enrichir ou d'affiner ces statistiques par des ventilations supplémentaires ou de nouvelles données, notamment concernant les opérations de titrisation des établissements de crédit.

La collecte des statistiques monétaires fait l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE décrit dans la communication BCE publiée au journal officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application a fait l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France (décision n°2009-03 du gouverneur de la Banque de France du 13 août 2009, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010). Le dispositif de surveillance des statistiques monétaires et des statistiques de taux d'intérêt a été unifié par la décision de la BCE publiée au journal officiel de l'Union Européenne du 19 août 2010

#### 2. Travaux nouveaux pour 2012

##### 2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

##### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012

Néant

##### 2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2012

- Collecte trimestrielle de données sur les microcrédits
- Collecte mensuelle d'encours de prêts syndiqués auprès des établissements de crédit à partir de l'échéance de décembre 2011.
- Engagement d'une réflexion sur la modernisation de la collecte des centralisations financières territoriales

#### 3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM. Transmission à la BCE.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédits et de portefeuille titres des IFM, par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.

- Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée pour le compte de l'Observatoire de l'épargne réglementée
- Suivi trimestriel des dépôts et des crédits bancaires par département (« centralisation financière territoriale »).
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit. Transmission à la BCE.
- Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises et calcul des taux de l'usure.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et de taux d'intérêt
- Agrégats mensuels et trimestriels relatifs aux placements intermédiés
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.
- Élaboration et transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.

Sous la responsabilité du service d'ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit (dans le cadre du Bank Lending Survey conduit dans la zone euro sous l'égide de la BCE).

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Participation aux travaux menés depuis 2007 par la Banque de France et l'ACP dans le cadre d'un Comité de coordination des reportings en vue d'identifier les possibilités d'allègement et d'harmonisation des collectes sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE. .

#### **5. Aspects particuliers du programme 2012**

##### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Néant

##### **5.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Néant

##### **5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »**

Néant

##### **5.4. Aspects européens**

Néant

#### **6. Diffusion des travaux**

- Publications mensuelles concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France, les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France, ainsi que l'endettement des sociétés non financières françaises et mise à disposition des séries correspondantes (sur le site internet de la Banque de France)

- Articles dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France sur les évolutions monétaires, de crédit et de taux sur contrats nouveaux
- Annexes au Bulletin (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Publication du rapport annuel de l'OER (sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques trimestrielles et mise à disposition des séries correspondantes sur le site internet de la Banque de France

## STATISTIQUES DE COMPTABILITÉ NATIONALE FINANCIÈRE

### BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SESOF)

#### 1. Exposé de synthèse

Après le passage à la base 2005 en 2011, qui s'accompagne d'un important travail de rétopolation et de mise en cohérence des comptes financiers et non financiers, les travaux menés en 2012 compléteront en partie ce changement avec les dernières évolutions / corrections opérées sur la chaîne de production des comptes financiers trimestriels, la poursuite de la mise en cohérence avec les autres sources de données (contrôle systématique des écarts et facteurs explicatifs) et la diffusion des comptes en qui-à-qui. Par ailleurs, les travaux préparatoires au passage au SEC2010 (SNA 2008) seront engagés pour une mise en œuvre en 2014. Ils se traduisent par une sectorisation et une nomenclature des opérations financières légèrement différentes du SEC95. Enfin, l'exploitation des comptes de résultat semestriels et des déclarations mensuelles des établissements de crédit sur la répartition des intérêts par secteur de contrepartie permettra de transmettre régulièrement à l'Insee des indicateurs trimestriels sur les intérêts reçus et versés ventilés par secteur contrepartie. Les réflexions engagées sur les SIFIM dans le cadre d'un groupe de travail Eurostat/BCE pourraient amener à faire évoluer leurs modalités de calcul à partir de 2012.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2012

##### 2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

##### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012

- Production d'un compte non financier semestriel simplifié des institutions financières ;
- Mise en production des flux d'intérêts trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel (première livraison prévue fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012) ;
- Diffusion des comptes en qui-à-qui.

##### 2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2012

- Travaux préparatoire au passage au SNA 2008 (SEC 2010) ; les secteurs des institutions financières et monétaires et des autres institutions financières seront notamment divisés en sous-secteurs lors des envois à la BCE.
- Travaux préparatoires à la production à compter de 2014 d'un compte financier complet dans un délai de 82 jours (au lieu de 110 jours actuellement) sous réserve de la disponibilité des données primaires dans un délai inférieur à 80 jours.

### 3. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observation
Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs	BDF-DGS-DSMF-SESOF	Transmission à la BCE, aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Comptes financiers trimestriels des APU et transmission à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat, à l'INSEE et mis en ligne sur le site de la BDF
Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Mise à jour trimestrielle du référentiel de comptabilité nationale (secteur des institutions financières et des administrations publiques)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat depuis décembre 2009 (années 2007 et 2008)
Statistiques sur le secteur bancaire (filiales d'entreprises étrangères - FATS inward)	BDF DGS-DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Coordination (BDF-DGS et ACP) de la production des Indicateurs de solidité financière du FMI	BDF DGS-DSMF-SESOF	Indicateurs mis en ligne sur le site du FMI
Publications	BDF DGS-DSMF-SESOF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes financiers trimestriels des agents non financiers (ANF) et des organismes d'assurance</li> <li>- Endettement des ANF résidents (trimestriel)</li> <li>- Endettement des ANF : comparaisons internationales (trimestriel)</li> <li>- Tableau de bord sur l'épargne des ménages (trimestriel)</li> <li>- Note de conjoncture financière : comparaison France – zone euro (trimestrielle)</li> <li>- Comptes financiers de la Nation (annuels)</li> <li>- Le patrimoine économique de la Nation (conjointement avec l'INSEE, annuel)</li> <li>- Le comportement d'épargne des ménages (annuel)</li> <li>- Taux d'intermédiation financière (semestriel)</li> </ul>

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

## **5. Aspects particuliers du programme 2012**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Néant

### **5.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Néant

### **5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »**

Néant

### **5.4. Aspects européens**

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 (MUFA) après la levée de l'ensemble des dérogations ;
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes financiers de secteurs (y compris pour les titres) consolidés et non consolidés ; transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet trimestriel ;
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes de la zone euro (WG EAA) et sur les statistiques de finances publiques (WG GFS) ;
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG).

## **6. Diffusion des travaux**

- Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés sur les sites Internet de la Banque de France et de l'Insee et analysés dans les publications de la Banque de France (Bulletin trimestriel) ;
- Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro-financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France sous la forme de « Stat infos », de « Tableaux et Graphiques », de séries chronologiques ou de notes d'analyse.

**STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES****BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des statistiques****. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SAS2I)****1. Exposé de synthèse**

Le SAS2I collecte, exploite et diffuse les données relatives aux OPCVM (monétaires et non monétaires), aux entreprises d'assurance et aux autres intermédiaires financiers non bancaires. La collecte sur le secteur des OPCVM est effectuée directement par le SAS2I et donne lieu à la restitution mensuelle de données à la BCE ainsi qu'à la publication de deux « stat info », mensuel sur les souscriptions et trimestriel sur les placements. Sur les assurances, le dispositif informatisé d'acquisition de données auprès de l'ACP permet l'élaboration du reporting trimestriel à la BCE et doit déboucher en 2011 sur la publication d'un « stat info » sur le site de la Banque de France. En application du règlement BCE/2008/30 du 19 décembre 2008 concernant les statistiques sur le bilan des véhicules de titrisation, une collecte trimestrielle auprès des organismes de titrisation de droit français est mise en œuvre depuis janvier 2010, les premières publications étant prévues par la BCE et la Banque de France courant 2011, avec un enrichissement prévu pour 2012.

**2. Travaux nouveaux pour 2012****2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année**

Néant

**2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012**

- Affinement de la méthodologie des traitements statistiques effectués à partir des informations transmises par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) sur les entreprises d'assurance ;
- Préparation de la nouvelle base de données ASSUR 2 qui permettra de collecter et de traiter le nouveau reporting « Solvabilité 2 » auquel seront assujetties les entreprises d'assurance à compter du début 2013
- Préparation, en lien avec la profession, de la nouvelle collecte (« projet DTOM 2 ») auprès des teneurs de comptes-conservateurs sur la détention d'OPCVM monétaires, en titre par titre, ce qui permettra de fiabiliser et d'affiner les restitutions sur ce secteur. Horizon : fin 2012

**2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2012**

- Fiabilisation des traitements statistiques après la mensualisation de la collecte réalisée auprès des OPCVM non monétaires

### 3. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observation
Statistiques mensuelles et trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et passifs des OPCVM	BDF-DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, nouvelles publications (stat info) sur le site de la Banque de France à partir du T3 2010
Statistiques trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et les passifs des véhicules de titrisation	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France. Publication de données agrégées courant 2011.
statistiques trimestrielles sur les actifs et les passifs des assurances, en encours et en flux	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication d'un stat info sur le site de la Banque de France à partir de 2011 avec la distinction vie/non-vie ; publication de données nationales par la BCE à compter de 2011
Mise à jour et publication trimestrielle de la liste des organismes de titrisation enregistrés en France	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication sur le site de la Banque de France à partir de 2011 ;
Statistiques concernant les autres intermédiaires financiers (entreprises d'investissement notamment).	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission trimestrielle à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Statistiques sur les investisseurs institutionnels	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission annuelle à l'OCDE et trimestrielle à la BRI à partir de 2010
Élaboration des données relatives à l'épargne retraite constituée dans les entreprises d'assurance-vie, sur la base de données de la DREES, de la FFSA et de l'ACP	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à l'OCDE (statistiques sur les placements par risque des ménages) (responsable de l'envoi : BDF-DGS-DSMF-SESOF), à la BCE (statistiques d'assurances (Household's assets & liabilities))
Statistiques structurelles sur les entreprises d'assurances	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à Eurostat depuis décembre 2009 (années 2007 et 2008)
Statistiques sur les entreprises d'assurances filiales d'entreprises étrangères (FATS inward)	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Transmission à Eurostat via l'INSEE (responsable de l'envoi)
Publication d'analyses sur l'activité et les placements des assurances.	BDF DGS-DSMF-SAS2I	Analyse des placements annuels des assurances avec mise en transparence des OPCVM détenus (articles publiés au Bulletin de la Banque de France).

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'élaboration des statistiques demandées par la BCE sur les entreprises d'assurance ne donnera pas lieu à des demandes nouvelles auprès de la profession (statistiques réalisées à partir des documents existants dans le cadre d'une coopération entre la Banque de France et l'ACP, qui sera poursuivie dans le cadre de la mise en place du futur reporting Solvabilité 2).

## **5. Aspects particuliers du programme 2012**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Néant

### **5.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Néant

### **5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »**

Néant

### **5.3. Aspects « européens »**

- Dans le prolongement de la mise en œuvre du règlement BCE 2008/30 du 19 décembre 2008 relatif aux statistiques de bilan des organismes de titrisation, qui prévoit la transmission trimestrielle à T+28 jours ouvrés de données sur les organismes de titrisation, la BCE devrait étendre le champ de la publication de ses données au niveau national.

## **6. Diffusion des travaux**

- Mise en place envisagée courant 2012 d'une publication trimestrielle sur les organismes de titrisation de droit français.

## STATISTIQUES CONCERNANT, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

### **BANQUE DE FRANCE**

**- Direction générale des opérations**

**. Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché**

#### **1. Exposé de synthèse**

La direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, prélèvements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien par la Banque de France, en tant que gestionnaire de systèmes qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, STET, Euronext Paris, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France, à la rubrique « systèmes de paiement et de titres/statistiques ».

Une large partie des données statistiques est utilisée par la DSPM dans le cadre de la surveillance des systèmes de paiement et de titres et ne fait pas l'objet de publication.

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements élevés et de masse sont, elles aussi, automatisées.

#### **2. Travaux nouveaux pour 2012**

##### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année**

Néant

##### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012**

Néant

##### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2012**

La direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché a pour projet de poursuivre l'adaptation du cadre de gestion de ses statistiques de surveillance au contexte des différents projets impactant la chambre de compensation française LCH. Clearnet SA.

Les données collectées relatives au marché des Crédits Default Swaps (CDS) seront utilisées par exemple dans le cadre de la surveillance du système exercée par la DSPM.

### 3. Opérations répétitives

La DSPM réalise de manière régulière des enquêtes statistiques à différentes fréquences. Le tableau ci-dessous en dresse la liste exhaustive :

Opérations régulières	Unité responsable	Observations
- Activité de banque correspondante	DSPM - SEPI	Biennale
- Les cartes de paiement et de retrait	DSPM - SMPS	Annuelle
- Les structures bancaires françaises	DSPM - SEPI	Annuelle
- Les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors systèmes)	DSPM - SMPS	Annuelle
- Les systèmes de compensation et de règlement de titres	DSPM - SEPI	Annuelle
- Les systèmes de paiement de montant élevé y compris les statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou de crédit intra journalier	DSPM - SEPI	Mensuelle
Les systèmes de paiement de masse	DSPM - SEPI	Mensuelle

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

### 5. Aspects particuliers du programme 2012

#### 5.1. Aspects « Territoires »

Néant

#### 5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

#### 5.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

#### 5.4 Aspects européens

- Transmission à la BCE d'indicateurs statistiques quotidiens et mensuels relatifs à la composante française de TARGET 2
- Transmission à la BCE, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France
- Participation à l'élaboration des statistiques annuelles de l'Eurosystème portant sur les moyens de paiement, les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union européenne, diffusées sur le site internet de la BCE (ancienne publication Blue Book)

### 6. Suivi des travaux au programme à moyen terme 2009- 2013

Le suivi des travaux est conforme aux orientations/réalisations prévues. Aucun point ne peut être mis en exergue au niveau d'un report/retard, d'un ajout ou d'une suppression par rapport au programme moyen-terme établi en 2008.

## 7. Diffusion des travaux

La diffusion des travaux et des données reste inchangée dans le programme moyen terme 2009-2013.

Pour rappel, le tableau ci-dessous fournit la liste des publications :

Titre(s) et lien(s)	Type de diffusion selon la codification	Enquêtes concernée(s)	Date de la diffusion	Remarques
<b>Bulletin de la Banque de France</b> <a href="http://www.banque-france.fr/archipel/banque_de_france/bdf_bm/bdf_bm_2010.html#anc_bdf_bm_180">http://www.banque-france.fr/archipel/banque_de_france/bdf_bm/bdf_bm_2010.html#anc_bdf_bm_180</a>	4		Chaque trimestre	
<b>Les systèmes de paiement de montant élevé</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-montant-eleve-union-europeenne.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-montant-eleve-union-europeenne.pdf</a> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-montant-eleve-france.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-montant-eleve-france.pdf</a>	2		Chaque mois	
<b>Les systèmes de paiement de masse</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systeme-de-masse-SIT-et-CORE-valeurs.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systeme-de-masse-SIT-et-CORE-valeurs.pdf</a> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systeme-de-masse-SIT-et-CORE-volumes.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systeme-de-masse-SIT-et-CORE-volumes.pdf</a>	2		Chaque mois	
<b>Les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-echanges-dans-et-hors-les-systemes-de-paiement-valeurs.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-echanges-dans-et-hors-les-systemes-de-paiement-valeurs.pdf</a> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-echanges-dans-et-hors-les-systemes-de-paiement-volumes.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-echanges-dans-et-hors-les-systemes-de-paiement-volumes.pdf</a>	2		Une fois par an	
<b>Les cartes de paiement et de retrait</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-paiements-et-retraits-par-cartes-paiements-par-cartes.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-paiements-et-retraits-par-cartes-paiements-par-cartes.pdf</a> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-paiements-et-retraits-par-cartes-retraits-par-cartes.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/moyens-de-paiements-scripturaux-paiements-et-retraits-par-cartes-retraits-par-cartes.pdf</a>	2		Une fois par an	
<b>Les structures bancaires françaises</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/structures-bancaires.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/structures-bancaires.pdf</a>	2		Une fois par an	
<b>Les systèmes de titres et de règlement livraison</b> <a href="http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-titres-systeme-de-reglement-livraison-de-titres-France.pdf">http://www.banque-france.fr/fr/systemes-de-paiement-et-de-titres/telechar/statistiques/systemes-de-titres-systeme-de-reglement-livraison-de-titres-France.pdf</a>	2		Une fois par an	

## STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

### BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction de la balance des paiements

. Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles

### 1. Exposé de synthèse

La collecte de données auprès des entreprises pour l'établissement de la balance des paiements est depuis octobre 2008 assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS). Cette collecte est effectuée sous forme d'enquêtes (cf. 3.1.) et de déclaration directe par les entreprises. L'abandon du système de reporting par les banques pour compte de tiers a conduit la DESS à développer la collecte sous forme d'enquêtes. Cette évolution devrait se poursuivre en 2011 et 2012.

### 2. Travaux nouveaux pour 2012

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

#### 2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012

Néant

#### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2012

L'enquête sur les créances et engagements avec les non-résidents des entreprises non financières fera l'objet d'importantes modifications : renforcement de l'échantillon et passage d'une périodicité annuelle à une périodicité trimestrielle.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Enquêtes

- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le réseau de la Banque de France, enquête sur les créances et engagements avec les non-résidents des entreprises non financières.
- Enquête « crédits commerciaux vis-à-vis de l'étranger ».
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) : elle vise à collecter des informations sur les échanges internationaux de service, décomposés par type de service et par pays. Elle complète les déclarations des 450 déclarants directs généraux

#### 3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France et revenus de ces investissements » par utilisation du fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises de la Banque de France (DGAFP). Exploitation des déclarations d'exportations de services des entreprises françaises vers les pays de l'UE (Direction des douanes) ; fichier échanges de biens (direction des Douanes), LIFI, ESANE.

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

#### **5. Aspects particuliers du programme 2012**

Il est prévu d'alléger la charge des entreprises participant à la déclaration générale, en particulier en supprimant les déclarations mensuelles de créances et engagements à court terme en contrepartie d'une refonte de l'enquête sur les créances et engagements avec les non-résidents des entreprises non financières

#### **6. Diffusion des travaux**

- Les données sont soit intégrées dans les différentes lignes de la balance des paiements (services, revenus, investissements directs...) soit publiés sur le site internet de la Banque de France (données trimestrielles sur les investissements directs étrangers) avec les séries correspondantes.

## STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

### BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
- . Direction de la balance des paiements
- . Service des intermédiaires financiers

#### 1. Exposé de synthèse

La direction de la balance des paiements collecte par différents moyens (déclarations des grandes entreprises et des banques, enquêtes, mobilisation de la base des agents financiers – SURFI-), traite et élabore des données sur l'ensemble des opérations entre les résidents et les non-résidents afin d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et de contribuer à celle de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Il est à noter que la collecte auprès des entreprises (déclaration directe générale notamment) est depuis octobre 2008 assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles.

Depuis la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (relevé à 50 000 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2008), les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru. Les évolutions intervenues en matière de systèmes de paiements et la mise en place de « SEPA » se sont traduites par des décisions structurantes :

- introduction en 2011 d'une déclaration pour compte propre des intermédiaires financiers ;
- simplification en 2010 des déclarations pour compte de tiers (introduction d'un code générique pour les comptes rendus de paiements intra-UE en euros entrants, adoption du principe d'une codification harmonisée et considérablement simplifiée) ;
- nouvelles simplifications du reporting pour compte de tiers sur les paiements en 2011 : extension du seuil déclaratif de 50 000 EUR et de la liste de codes harmonisée à l' « extra » UE; abandon du reporting sur l'intra UE (et SEPA hors UE).

La collecte auprès des intermédiaires financiers est assurée par le service des intermédiaires financiers (SIF) de la DBDP et est décrite dans le programme correspondant.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2012

##### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

##### 2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

Néant

##### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2011

Néant.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1 Enquêtes**

- Enquêtes (SDT), (EDPE) et (EVE). Elles sont réalisées par la SOFRES. SDT et EVE et font l'objet d'un cofinancement avec la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services. .

#### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

Néant

### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

Néant

### **5. Aspects particuliers du programme 2012**

Néant

### **6. Diffusion des travaux**

- Publication mensuelle des chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France disponibles sur le site internet de la Banque de France, avec les séries correspondantes.
- Publication trimestrielle des chiffres des investissements de portefeuille disponible sur le site internet de la Banque de France, avec les séries correspondantes.
- Articles dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France.
- Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France.

**STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF****BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des activités fiduciaires et de place  
- Direction des entreprises****1. Exposé de synthèse**

Les travaux de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

**2. Travaux nouveaux pour 2012****2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

**2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012**

Néant

**2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2012**

Néant

**3. Opérations répétitives****3.1. Enquêtes**

Néant

**3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Néant

**3.3. Autres travaux**

Depuis le début 2010, l'Observatoire des entreprises publie chaque début de mois deux stats infos sur son site.

L'un concerne l'évolution des défaillances. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.

L'autre concerne l'évolution du crédit aux entreprises. La Centrale des risques de la Banque de France recense les crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont actuellement publiées sur la base des unités légales. Dans le courant de l'année 2011, des séries seront constituées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret de 2008, ce qui rendra les séries publiées par secteur plus fiables.

L'Observatoire des entreprises a par ailleurs rénové l'étude sur la situation des entreprises industrielles en l'étendant à l'ensemble de l'économie à partir des données bilantielles portant sur l'année N-1 de la base Fiben. Une étude sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N, et une étude sur l'ensemble de l'économie sort dans le bulletin de décembre de la même année. Depuis 2009, en application de la définition statistique de l'entreprise figurant dans le décret de décembre 2008, trois nouvelles populations ont été distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement, réactivé depuis septembre 2006. Le quatrième rapport a été publié en décembre 2009 et le cinquième devrait être remis au ministre au printemps 2011. La Banque de France participe à cet égard à l'évaluation de l'impact de la réduction des délais de paiement mise en œuvre par la loi de modernisation économique (août 2008). Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la définition des entreprises du décret de décembre 2008.

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La Banque de France a renoncé, depuis 2010, à collecter des données comptables et financières spécifiques auprès d'un échantillon d'environ 20 000 entreprises adhérentes à la Centrale de bilans. Les travaux qui étaient réalisés à partir de cette base le seront désormais à partir de l'ensemble des 250 000 entreprises auprès desquelles la Banque de France collecte la documentation comptable, moyennant une adaptation des méthodes de traitement utilisées jusqu'à présent.

La modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est désormais achevée. Ce projet allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il a concerné en 2010 environ 30 000 bilans et devrait s'appliquer à terme à l'essentiel des 250 000 entreprises visées ci-dessus.

#### **5. Aspects particuliers du programme 2012**

##### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

Néant.

##### **5.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Néant

##### **5.2. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »**

Néant

### 5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH au niveau européen. Plusieurs groupes de travail poursuivent leurs travaux sous l'égide du Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) sur les activités suivantes :

- Base de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays (base RSE)
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS et travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

Depuis l'été 2010, la Banque de France a repris, pour le compte de l'ECCBSO, la gestion et la mise à disposition des données BACH et RSE sur son site internet : <http://www.bacheds.banque-france.fr/>.

### 6. Diffusion des travaux

- L'ensemble des travaux de la direction des entreprises, statistiques, stat infos et études sont regroupés en cinq thèmes et disponibles sur le site internet de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/fr/statistiques/economie/economie-entreprises/economie-entreprises.htm>

- La direction des entreprises prévoit en outre de mettre en ligne courant 2011 un nouveau stat info regroupant diverses informations concernant les PME.

## STATISTIQUES BANCAIRES

### BANQUE DE FRANCE - Autorité de contrôle prudentiel

#### 1. Exposé de synthèse

##### a) Dans le domaine bancaire

Au plan national, la collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre du dispositif SURFI de l'ACP (Système Unifié de Reporting Financier) entré en vigueur le 30 juin 2010 en remplacement de la Base des Agents Financiers (BAFI) opérationnelle depuis 1993. Comme cette dernière, SURFI est un système de collecte d'informations comptables, prudentielles et statistiques qui concerne les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les compagnies financières et depuis 2010 les établissements de paiement.

La migration de BAFI vers SURFI a permis d'harmoniser et de rationaliser les remises d'états prudentiels et de statistiques monétaires par les établissements assujettis, en supprimant notamment les doublons de déclarations reprises sur plusieurs états de reporting. Cet allègement a été obtenu en généralisant l'utilisation du protocole d'échange de données XML-XBRL centré sur les données individuelles (eXtensible Reporting Language). Le passage à SURFI a également été mis à profit pour intégrer la révision quinquennale des statistiques monétaires de la BCE ainsi que la collecte des données relatives au nouveau coefficient de liquidité conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

Pour mémoire, l'adoption des normes comptables « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'adéquation des fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement avaient respectivement entraîné la mise en place des nouveaux états de reporting FINREP (reporting comptable consolidé en IFRS) et COREP (reporting sur la solvabilité), définis au niveau européen par le Comité européen des superviseurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors, ou CEBS). Baptisé COFINREP lors de son lancement en juin 2007, ce dispositif fait désormais partie intégrante de SURFI dont il partage la technologie XML-XBRL.

Au plan européen, les travaux d'harmonisation des reportings FINREP et COREP, pilotés par le CEBS, devenu EBA (European Banking Authority) au 1<sup>er</sup> janvier 2011, se poursuivent et les nouveaux formats devraient entrer en vigueur en décembre 2012 pour COREP et 2013 en principe pour FINREP). Ces travaux devront intégrer les évolutions des normes comptables IFRS pour FINREP et des dispositions de la directive européenne d'adéquation des fonds propres-CRD (dispositions dites CRD III et IV) pour COREP. Par ailleurs, une réflexion approfondie a été engagée entre la BCE et les trois comités de niveaux 3 sur les adaptations des collectes prudentielles en Europe dans la perspective de la mise en place dès janvier 2011 de la nouvelle architecture européenne de surveillance macroprudentielle (EBA [European Banking Authority ou Autorité bancaire européenne], ESRB [European Systemic Risk Board ou Comité européen du risque systémique], EIOPA (European Insurance and Occupational Pension Authority ou Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), et ESMA (European Securities and Market Authority ou Autorité européenne des marchés financiers).

##### b) Dans le domaine des assurances et des mutuelles

La collecte statistique relative aux organismes d'assurance relève à la fois d'une collecte prudentielle et d'une nomenclature comptable.

Les informations collectées auprès des sociétés régies par le code des assurances, des mutuelles régies par le code de la mutualité, et des institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité Sociale sont très similaires. La constitution d'une base de données administratives et financières

fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé s'est poursuivie en 2011, certaines séries statistiques ayant vocation à être publiées.

L'ACP collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de la réglementation transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés ;
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le Comité de la réglementation comptable (CRC) ;
- des états d'aide à l'analyse des comptes ;
- des états n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectés pour le compte de services statistiques ministériels, nouveauté mise en place à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés figurant dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité.

## **2. Travaux nouveaux pour 2012**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

La mise en place de la nouvelle architecture européenne de supervision financière, concrétisée par la création au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du Conseil européen du risque systémique et des autorités sectorielles pour les banques, les assurances et les marchés se traduira vraisemblablement par le lancement de nouvelles enquêtes en lien avec l'évaluation des risques dont il est, à ce stade, difficile de connaître la nature et l'étendue.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2012**

Néant

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2012**

Néant à ce stade.

## **3. Opérations répétitives**

L'ACP collecte des états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation. Elle procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment le rapport annuel.

Pour ce qui est des banques, parallèlement à la collecte des données SURFI, l'ACP a mis en place dès 2008 les outils nécessaires à l'exploitation des données issues de fichiers remis avec la technologie XML-XBRL.

### **3.1. Enquêtes**

L'ACP organise des enquêtes prudentielles, en tant que de besoin, en fonction des événements qu'elle juge susceptible d'affecter la solvabilité des banques ou de l'assurance. Ces enquêtes n'ont pas vocation à être publiées en tant que telles mais font généralement l'objet d'une restitution aux assujettis selon des formats ad hoc.

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

### **3.3. Autres travaux**

Néant

#### 4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Secteur bancaire : le projet SURFI remplit un objectif d'harmonisation des reportings monétaires et bancaires en ayant procédé, chaque fois que cela a été possible, à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de données redondantes, notamment entre les remises statistiques et prudentielles. Il a également permis de simplifier le système de remise en adaptant mieux la charge de reporting au profil d'activité des établissements. De plus, il utilise le format d'échange XML-XBRL conçu pour améliorer la productivité et la flexibilité des activités de reporting. L'objectif est de permettre une rationalisation de la charge déclarative des établissements financiers.

Assurances : le projet de télétransmission des états prudentiels et comptables engagé en 2008 est opérationnel depuis le début de l'année 2009. La dématérialisation de la collecte des informations est de nature à réduire de manière subséquente la charge statistique des entreprises contrôlées.

#### 5. Aspects particuliers du programme 2012

##### 5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

##### 5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

##### 5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

##### 5.4. Aspects « européens »

###### a) Secteur bancaire

Un format harmonisé et réduit de reporting FINREP a été élaboré et approuvé par le CEBS en décembre 2009. Il sera applicable en principe début 2013. Cette nouvelle version de FINREP sera allégée et davantage harmonisée entre les différents pays utilisateurs. Sous sa forme actuelle, le projet ainsi adopté par l'EBA devra être ajusté en fonction des évolutions des normes IFRS, une fois celles-ci adoptées par l'Union européenne. S'agissant de COREP, les travaux ont été entamés en 2009 et se sont poursuivis en 2010 afin de définir un format harmonisé de recueil des données qui entrera en vigueur au 31 décembre 2012. Les futurs états COREP tiendront également compte des évolutions des règles de solvabilité des banques (CRD3, CRD4). La fréquence et les délais de remise de ces reportings feront aussi l'objet de mesures d'harmonisation avant 2012.

Parallèlement, les travaux de réflexion menés entre l'EBA et le Système européen de banques centrales (SEBC) sur les possibilités de synergie ou de rapprochement entre les reportings prudentiels et statistiques ont donné lieu à l'élaboration, par un groupe d'experts issus du CEBS et du SEBC, d'une base permettant d'effectuer des rapprochements entre les deux jeux de reporting. Celle-ci sera amenée à évoluer en fonction des modifications pouvant être apportées à ces reportings. Ces travaux de rapprochement, qui ont donné lieu à un premier rapport publié par la BCE et le CEBS en février 2010, font l'objet d'une actualisation par le même groupe d'experts qui rendra ses conclusions fin 2011.

Par ailleurs, l'ACP alimente en données statistiques le FSC (Financial Supervision Commission ou Commission de surveillance financière), dont la mission consiste à assister le Système européen de banques centrales dans le domaine de la surveillance des risques en matière de stabilité bancaire et financière en Europe. Avec la transformation du CEBS en EBA (European Banking Authority), cette dernière est dotée de son propre outil de centralisation de données prudentielles qui reposera essentiellement sur les collectes FINREP et COREP, organisées de façon décentralisée par chaque superviseur national. Cette base de données est gérée par la Banque de France pour le compte de l'EBA. Elle alimentera régulièrement en données statistiques le Comité européen du risque

systemique créé au 1er janvier 2011 afin d'assurer la surveillance macroprudentielle du système financier de l'Union européenne.

#### b) Secteur des assurances

Depuis 2005 ont été mises en œuvre quatre enquêtes de la série d'études quantitatives d'impact. Celles-ci avaient été demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive Solvabilité II, adoptée courant 2009. Les résultats européens de ces études d'impact ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<http://www.ceiops.eu>). La quatrième étude d'impact a été effectuée en 2008 et ses résultats à l'échelon européens ont été publiés en novembre 2008.

La cinquième étude d'impact a été lancée au cours de l'été 2010, et ses résultats seront publiés au premier trimestre 2011 : ce sera la dernière avant la mise en œuvre de la directive Solvabilité II à la fin de 2013.

En 2008, la Banque de France et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ont signé un protocole d'accord régissant l'échange de données relatives aux organismes d'assurance. Ce protocole permet à la Banque de France, sans alourdir la charge déclarative de ces organismes, de participer au développement des projets statistiques du SEBC dans le domaine des assurances et d'améliorer son dispositif de production des comptes financiers nationaux. Dans ce cadre, l'ACP alimente la Banque de France en données référentielles et comptables sur les assurances. En contrepartie, la Banque de France met à disposition de l'ACP les statistiques produites à partir de ces informations.

### 6. Diffusion des travaux

- Rapport annuel de l'ACP
- Tableau de synthèse des états comptables et prudentiels
- Le Marché de l'assurance
- Études quantitatives d'impact (Quantitative Impact Studies ou QIS)
- Analyses et synthèses

### 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2012-2014

Dans le domaine de la banque, les travaux prévus concernent essentiellement la mise en œuvre des états FINREP et COREP révisés à la suite des travaux d'harmonisation effectués par le CEBS puis l'EBA en 2010 et 2011.

Dans le domaine des assurances, sur la période 2011-2014, deux événements sont susceptibles d'avoir une incidence sur les séries statistiques disponibles pour le secteur de l'assurance (au-delà des conséquences de la fusion Commission Bancaire-ACAM) :

- la convergence progressive des règles applicables aux trois familles d'organismes qui pratiquent les opérations d'assurance (assureurs, mutuelles et instituts de prévoyance).
- l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, prévue en 2013, devrait conduire à la mise en place d'une collecte harmonisée à l'échelon européen appelée à se substituer à celle actuellement en vigueur auprès des entreprises résidentes. La réflexion sur la forme et les modalités des futures exigences communes n'est à ce jour pas achevée.

Dans l'intervalle, la poursuite de l'harmonisation des états comptables et prudentiels des organismes contrôlés par l'ACP permettra, à tout le moins, de publier des statistiques annuelles sur l'ensemble du secteur « assurance » au sens européen. De plus, les travaux liés à l'exploitation des informations comptables et prudentielles à des fins de publications (analyses thématiques ou sectorielles) se poursuivront.

**STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUETES DE CONJONCTURE**

**BANQUE DE FRANCE**

**- Direction générale des statistiques**

**. Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles**

Néant

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE****Insee****- Direction des études et synthèses économiques****. Département des comptes nationaux****1. Exposé de synthèse**

Après la publication de la base 2005 des comptes nationaux en mai 2011, un nouveau changement de base se profile à relativement brève échéance (mai 2014). L'année 2012 sera donc mise à profit par le département pour explorer les implications conceptuelles du nouveau Système Européen de Comptes (SEC) qui sera mis en œuvre à l'occasion de la base 2010.

Au-delà de cette tâche prioritaire d'ensemble, trois éléments du programme de travail pour 2010 DCN sont susceptibles d'intéresser le CNIS, au travers de trois de ses commissions.

1. Dans la cadre des travaux statistiques utiles à la connaissance des inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat, qui intéressent directement la Commission « démographie et questions sociales », le DCN prévoit de poursuivre, de concert avec le département des prix à la consommation, des revenus et des conditions de vie des ménages (DPCRCVM), les travaux relatifs à la ventilation du compte des ménages par catégorie.

En particulier, les travaux portant sur le calcul de séries de pouvoir d'achat par catégorie, mis en veille en 2011 en raison du rebasage du compte des ménages par catégorie (publié en niveau sur l'année 2003) et des travaux de ventilation du compte de patrimoine, seront relancés. Il faut toutefois signaler que l'avancement concret des travaux butte sur des difficultés d'ordre méthodologique, qui ne permettent pas de leur assigner une date précise d'aboutissement.

2. Dans le cadre des travaux intéressant la Commission « environnement et développement durable », après avoir publié avec le SOeS en juin 2010 dans le rapport sur l'Économie française une étude sur le contenu en émission de CO2 des agrégats macro-économiques (y compris de la consommation des ménages par catégorie), le DCN s'attachera à systématiser cette approche via des études liant activité économique et émissions de divers gaz à effet de serre ou polluants. Ces travaux s'appuieront sur les tableaux entrées-sorties dits « symétriques » élaborés courant 2011 en nouvelle base.
3. Enfin, de manière analogue à ce qui a été déjà réalisé sur le compte des ménages, des travaux de ventilation du compte des sociétés non financières par catégorie (selon la taille, qu'elles sont cotées ou non...) vont être entrepris. Ils sont susceptibles d'intéresser la Commission « entreprises et stratégies de marché ».